

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 32  
Votants : 33  
Procurations : 1

L'an deux mille treize  
le quinze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

**19 AVR. 2013**

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 08/04/2013

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Jacques LE BRIS qui a donné procuration à M. Yves QUEMENEUR.

Affichage en date du : 08/04/2013

Publication de la présente en date du :

**18 AVR. 2013**

Réception en préfecture : **17 AVR. 2013**

Secrétaire de Séance : M. Yves QUEMENEUR

N° 2013-04-02

**Objet : Fixation des tarifs de location des logements communaux pour 2013.**

M. Damien DESCHAMPS, Adjoint aux Finances, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des logements communaux pour l'année 2013.

Il est rappelé que l'indice de référence des loyers, créé en 2006, est calculé sur une base 100 au 4<sup>ème</sup> trimestre 1998. Pour le calcul des loyers 2013, les indices de référence sont 120,95 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 et 123,55 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, soit une augmentation de 2,15 %.

M. DESCHAMPS propose d'en faire application, conformément au tableau suivant, en arrondissant à l'euro inférieur le montant ainsi obtenu.

Les logements d'urgence de La Trinité, actuellement en réhabilitation, ne sont plus mis à disposition par la commune.

M. Damien DESCHAMPS propose d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Logement			Montants mensuels des loyers		
N° d'ordre	Type	Surface	Adresse	2012	2013
				Délib CM 06.02.12	Proposition
1	F3	78 m <sup>2</sup>	G.S. de la Trinité	Loué	Révision suivant bail
2	F4	113 m <sup>2</sup>	Espace Tabarly	596 €	608 €
3	studio	38 m <sup>2</sup>	Espace Tabarly	222 €	226 €

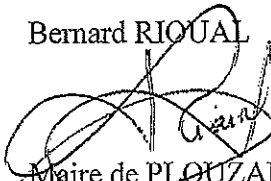
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **MODIFIE** et **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'année 2013 tels que proposés ci-dessus,

➤ **DIT** que les crédits relatifs aux recettes correspondantes sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », article 752 « Revenus des immeubles ».

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 16 avril 2013

Bernard RIOUAL

  
Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20130415-delib2013-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2013

Publication : 17/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

